LE NUMERO : 25 CENTIMES

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 186. Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

SAMEDI 27 DECEMBRE 1930

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

NOS ENQUÊTES ÉCONOMIQUES

LE BILAN DE LA CRISE MONDIALE EN 1930

IV

C'EST LA FRANCE ET LA BELGIQUE QUI EN ONT LE MOINS SOUFFERT

Après avoir exposé comment se sont comportés les Etats-Unis, l'Italie, la Russie, l'Angleterre, l'Allemagne, vis-à-vis de la crise économique mondiale, il nous reste à jeter un regard du côté de notre frontière du Nord, afin de nos voisins et amis les Belges, et à dresser notre propre bilan.

Quelle est aux derniers jours de l'année la situation dans nos deux pays alliés ?

Avant d'entrer dans le détail il nous est des plus agréables de souligner cette heureuse constatation qu'imposent les faits.

Dans le concert des grandes puissances économiques c'est jusqu'à présent la France et la Belgique qui ont été les moins touchées.

Certes, il serait exagéré de prétendre que des deux côtés de la frontière le privilège a été total. Des crises comme celle qui secoue le monde depuis un an ont fatalement partout leur répercussion plus ou moins sensible.

Il n'en est pas moins vrai, que comparativement à leurs plus sérieux concurrents, la Belgique et la France ont bénéficié en 1930, du régime des nations les plus favorisées.

Il nous sera facile de le démontrer.

La Belgique solide au poste

A la réouverture de la Chambre belge, le premier ministre, M. Jaspar, brossait le tableau suivant de la situation :

« La Belgique, disait-il, est un des pays les » moins atteints par la crise. Certes le chô» mage est plus élevé que l'an dernier, mais » il n'y a rien d'inquiétant.

» D'autre part, notre situation monétaire » est telle que notre monnaie fait prime. Nos » revenus d'Etat font apparaître notre cré» dit comme un des meilleurs du monde.

» Un pays qui douze ans après la guerre » peut montrer un tel bilan, qui a pu dans » la même année réaliser deux expositions » internationales, accomplir de tels travaux, » affirme une solidité incontestable ».

Certes un chef d'Etat a toujours raison de se montrer optimiste, mais encore faut-il qu'il le puisse !

Ce n'est certes, ni M. Bruning, ni M. Mac Donald, ni M. Mussolini qui auraient pu tenir un tel langage.

Ce que M. Jaspar n'a pas dit c'est que le commerce extérieur de la Belgique a marqué en 1930 une moins-value de 15,6 %, comparativement à l'année 1929.

Ce qu'il n'a pas dit non plus, c'est que la crise agricole allait faire l'objet d'un débat au Parlement qui durerait plusieurs semaines ; c'est que les chefs d'industrie, notamment les métallurgistes se plaindraient en fin d'année, de recevoir moins de commandes que jamais, du Brésil, de l'Argentine, des pays Sud américains en général.

Ce ne sont là cependant que des difficultés passagères qui n'ont rien de commun avec les crises profondes et meurtrières dont souffrent les autres pays.

La Belgique n'a pas tant à dire pas de chômeurs. Elle a des finances saines, un crédit solide, elle travaille dans la Paix. Ne tient-ce pas là, en dépit des ombres inévitables qui peuvent obscurcir le tableau, des garanties tangibles de prospérité ?

Les prix de gros ont marqué, en Belgique comme ailleurs, une sérieuse diminution. Une offensive d'envergure se déclanche pour amener la réduction des prix de détail. Si complexe que soit le problème des résultats ont déjà été atteints, notamment dans la région de Charleroi où l'union des coopérateurs et le commerce privé ont réalisé des baisses de 8 à 13 % sur certains articles.

Ce qui revient à dire que sans être brillants, la situation économique de la Belgique est loin d'être critique. C'est l'heureuse conclusion du bilan de fin d'année.

Et la France ?

Et la France, où en est-elle ?... Faisons le point.

Notons d'abord que notre pays est le plus privilégié au point de vue du chômage. Si l'industrie, notamment le Textile, a traversé une crise sérieuse, elle a réussi cependant à conserver son personnel en activité, ce qui est loin d'être le cas à l'étranger.

Au 6 décembre, pour l'ensemble du territoire, le nombre des chômeurs inscrits aux fonds de chômage était de 6.649, chiffre insignifiant, puisqu'il ne représente qu'un chômeur pour six communes, le nombre des communes de France étant de 36.000.

L'année 1930 a été marquée en France, par de nombreuses déconfitures de banques, dont plusieurs krachs sensationnels.

Est-ce à dire que l'épargne s'en est trouvée profondément atteinte ?

L'examen des chiffres montre que le « bas de laine » est encore chez nous bien garni, ce qui indique que les convulsions financières se sont heureusement bornées à toucher la spéculation.

Prenons le bilan des caisses d'épargne ordinaires, nous constatons que les opérations de la première quinzaine de décembre ont comporté 93.720.763 francs de dépôts, et 21.525.265 francs de retraits, soit un excédent des dépôts de 72.195.498 francs. Depuis le début de l'année, les excédents de dépôts ont atteint 2.267.578.749 francs.

Quant à la réserve d'or de la Banque de France, qui était à la fin de novembre 1929, de 40 milliards 8 millions de francs, elle a passé à la fin de novembre 1930 à 52 milliards, soit une augmentation d'une année à l'autre de 27,50 %.

Durant la première semaine de décembre, la Banque de France a acheté à la Banque d'Angleterre 2.071.371 livres d'or. La France a accaparé en outre toute la production d'or de l'Afrique du Sud qui arrive en Angleterre pour y être raffinée, ce qui représente une moyenne de 300.000 livres par jour. Cet accaparement a été étendu à tout le mois de décembre d'une façon ferme, et l'on estime qu'il continuera l'an prochain.

En cette fin d'année, la France, en ce qui concerne les réserves d'or, a la suprématie européenne incontestée. Elle ne se heurte plus dans ce domaine qu'aux Etats-Unis pour détenir la suprématie mondiale.

Quant aux fonds d'Etat, ils ont continué à monter. Si les actions françaises ont baissé de 20 à 25 %, les valeurs étrangères ont, elles, marqué un fléchissement de plus de 40 %.

Confiance en l'avenir !

Moins relutisante est la situation de notre commerce extérieur. Celui-ci, en effet, est déficitaire. La moins-value de 1930 sur 1929 a été de 12,7 %.

Ici encore nos concurrents sont plus atteints. N'avons-nous pas dit que les moins-values ont été pour les Etats-Unis de 22,5 %, pour l'Angleterre de 19,8 %, pour l'Italie de 18,7 %, pour la Belgique de 15,6 % !

Quoi qu'il en soit, l'état du commerce extérieur appelle un examen sérieux.

L'indice général des prix de gros avait baissé de 15 points du 1er au 29 novembre et s'était arrêté à 504. Le 20 décembre il avait subi une nouvelle régression de 4 points pour atteindre 500. L'indice spécial des produits nationaux a diminué de 3 points à 566 et celui des produits importés de 5 points à 382. L'écart entre les deux demeure considérable. Il représente 184 points. C'est ici qu'apparaît notre faiblesse vis-à-vis de l'étranger. Quant à l'indice des prix de gros des denrées alimentaires il a fléchi de 2 points seulement à 525 pendant que celui des matières industrielles a baissé dans une proportion un peu plus forte de 484 à 479. Le recul atteint 9 points pour les minerais et les métaux et 8 points pour les textiles. Ces deux catégories de produits reviennent à 437 et 365 respectivement. De toute évidence, la tendance est à la baisse des prix de gros. On se plaint non sans raison que tandis que les prix de gros baissent, ceux de détail montent, ce qui constitue un danger croissant pour notre économie.

A cela le commerce répond par l'organe de M. Georges Mens, président de la Fédération des commerçants détaillants de France, que la stabilité trop lourde est cause de tout le mal.

Le projet de budget général 1931-32 prévoit en effet sur un montant total de 9.400 millions de contributions directes le chiffre de 4.200 millions pour le seul impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux soit environ 45 %. Le produit des contributions indirectes, d'autre part, est évalué à 6.700 millions, celui de la taxe sur le chiffre d'affaires à 8.800 millions, et celui des douanes à 5.500 millions, ce qui donne comme total des impôts de consommation le chiffre de 22 milliards sur un budget total d'environ 50 milliards. A cette charge s'ajoute le poids des impositions locales.

Notre journal a trop souvent insisté sur le danger croissant que présentait pour la vie économique, l'augmentation continue des charges fiscales, pour que nous n'apprécions pas cet argument à sa juste valeur.

Ne soulignait-il pas il y a quelques jours que l'augmentation des impôts avait été en France de 43 milliards en 1930 comparativement à 1920, soit dans un intervalle de dix ans. Si l'heure des économies et des coups de freins a sonné, il importe, dans l'intérêt du pays que l'Etat et le Parlement donnent l'exemple.

Ce n'est qu'à ce prix que la France gardera la position privilégiée qu'elle occupe encore parmi les nations.

Quelle que puisse être la situation en 1931, on peut avoir fermement confiance. Si nos dirigeants continuaient à méconnaître leurs devoirs, le bon sens français finirait bien par les leur rappeler.

M. P.

Mme CÉCILE SOREL NE QUITTERA PAS LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Mme Cécile SOREL

Hier soir a eu lieu, à la Comédie-Française, le second comité de fin d'année le plus important, puisqu'il est chargé de répartir les 36 douzièmes disponibles.

On avait annoncé que Mme Cécile Sorel avait décidé de demander au cours de ce comité, à ses camarades, de lui rendre sa liberté.

On lui prêtait même l'intention de continuer sa prodigieuse carrière, non seulement en tournées en province, et à l'étranger, mais même à Paris, où elle créerait des œuvres nouvelles de plusieurs auteurs.

Ces bruits n'étaient pas sans fondement, néanmoins après une entrevue qui a eu lieu vers la fin de l'après-midi entre cette artiste et M. Emile Fabre, administrateur du Théâtre Français, la fameuse interprète du rôle de « Célimène » a renoncé à son intention et un arrangement est intervenu.

HORRIBLE MORT D'UN OUVRIER TOMBÉ D'UNE CHEMINÉE HAUTE DE 80 MÈTRES

(De notre rédaction belge)

Vendredi après-midi, un tragique accident du travail est survenu aux usines des Engrais d'Engis, à Engis, dans la vallée de la Meuse, la commune qui fut frappée récemment par le bouillard.

Vers 2 h. 30, l'ouvrier Thirion, âgé de 36 ans, marié et père de deux enfants, était occupé à goudronner l'intérieur d'une cheminée qui venait d'être construite. Pour maintenir le goudron liquide, un petit feu brûlait en-dessous du pot. Soudain, le goudron prit feu. L'ouvrier craignant d'être brûlé, remonta au sommet de la cheminée et voulut se laisser glisser dans le vide au moyen de sa ceinture de sauvetage. Malheureusement, la corde à laquelle il était attaché, prit feu et se rompit. Le malheureux s'abattit sur le sol d'une hauteur de 80 mètres. Quand on arriva à son secours, son corps ne formait qu'une véritable bouillie.

UN SCANDALE DANS LES MILIEUX JUDICIAIRES AMÉRICAINS

Quarante avocats et avoués américains vont être traduits en justice pour avoir organisé un « ring », c'est-à-dire une espèce de bureau qui se chargeait d'étouffer certaines affaires criminelles moyennant finances.

On estime que le total des sommes recueillies après ce « ring » et partagées avec des détectives, des huissiers et autres fonctionnaires dépasse 75 millions de francs par an.

Vingt policemen sont déjà inculpés.

UN RAID AÉRIEN INTERROMPU PAR LE MAUVAIS TEMPS

Le Capitaine Viniceul, qui voulait se rendre seul de Londres à Karachi à bord d'un avion de tourisme, parti de l'aérodrome de Croydon à 12 h. 28 pour le Bourget, s'est fait demi-tour en raison du mauvais temps et est rentré à l'aérodrome de Croydon à 13 h. 35.

LES MŒURS ET TRADITIONS POPULAIRES DES POLONAIS DE NOS BASSINS MINIERS

Noël est passé ! Les oies magnifiques que les polonais ont eu tant de peine à élever et à engraisser sont, ou mangées en famille ou vendues à la ville ; les plumes seules sont restées la propriété de l'éleveur dont l'épouse, bientôt, saura les utiliser dans la confection des édredons et des couvertures oualées nécessaires à la nombreuse « nichée ». Le lit du Polonais est, en effet, composé de plusieurs édredons superposés entre lesquels il aime se glisser et dormir. Les draps, chez lui, sont inconnus et, suivant la tradition, impropres au service !

Noël s'est passé dans le recueillement d'abord, dans la joie et la bonne chère ensuite.

Voici bientôt la Saint-Sylvestre qui, dans certaines régions du bassin minier, est fêtée d'une façon toute particulière par la colonie polonaise.

La Saint-Sylvestre

La veille de l'an, donc, au cours de la soirée les jeunes Polonais, déguisés comme en temps de carnaval s'en vont solennel ou en groupe frapper aux portes des habitations après où demeurent des jeunes filles. Contrefaisant leur voix, ils entrent, sautent au cou de l'aimable Polonaise qui, en raison des circonstances, a revêtu le costume national. Ils serrent la main du papa, de la maman et, à toute la famille, les heureux et intrigants visiteurs expriment leurs souhaits. Tandis qu'on cherche à découvrir l'identité de ces hôtes exubérants, le chef de famille verse le traditionnel Cognac ou le Kummel favori et on boit au bonheur réciproque. Après quoi les « masques » s'en vont comme ils sont venus chercher plus loin, au domicile d'une autre jeune compatriote, force force baisers et force... rasades. Entre deux, ils n'oublient pas de temps à autre d'entrer au café polonais du coin où, en cette nuit de l'an, on peut boire à gratis pro deo. Cette coutume ne s'est pourtant pas implantée chez nous sans avoir provoqué parfois un certain émoi.

Un soir de Saint-Sylvestre ou de Noël, le garde champêtre d'un village qui, pour la première fois, assistait à cette manifestation carnavalesque des sentiments polonais, fut extrêmement surpris, scandalisé même quand, en voulant interdire la mascarade, il se vit tout à coup entourer d'une dizaine de jeunes gens — taquins comme on peut l'être à vingt ans — qui se mirent à danser en rond autour du « représentant de la loi ». Sur l'ordre péremptoire du brave homme aux cheveux blancs, les Polonais, pas méchants pour un sou, ouvrirent le cercle. Le garde, très fâché, essaya bien, une fois encore, de faire comprendre aux « beaux masques » que ce n'était pas l'époque autorisée pour les déguisements, mais ses efforts restèrent vains ; les deux parties en présence ne parlaient pas la même langue. D'un bond, le policier froissé dans son amour-propre, s'en fut chez le Maire. Sur la route, de partout, masques et travestis, sortaient des maisons de la Cité et bientôt un groupe compact de « polonais-carnavaleux » bruyant et joyeux, envahissait la cité minière. Les cris, les chants, les éclats de rire, se répétaient à l'unisson ; la fête battait son plein quand tout à coup on vit réapparaître le garde accompagné du maire et d'un interprète. La discussion ne fut ni longue, ni animée et force resta à la tradition polonaise.

Depuis, dans toutes les administrations on ferme les yeux sur cette manifestation de joie populaire.

Toujours... suivant la tradition, les naissances sont nombreuses en décembre et les mamans polonaises sont très honorées et très fières quand de ce mois « divin » leur bébé voit le jour. Aussi, multiples, sont les cérémonies du baptême à l'église communale et absorbants sont les travaux d'écritures qui incombent à l'employé municipal chargé de l'Etat Civil.

Les émigrés polonais vivent entre eux, avons nous déjà dit. Malgré la dispersion, on va chez le tailleur polonais, chez le boucher polonais, chez l'épicier polonais qui, fréquemment est aussi chapelier, cabaretier, coiffeur et... propriétaire de cinéma ou de dancing. Une Polonaise épouse un Polonais et là encore la cérémonie est assez particulière.

Dix, douze, quinze jeunes gens, tout de noir habillés par le costumier de la Colonie chez qui on peut louer pour 25 fr. un impeccable smoking, se réunissent avec un même nombre de jeunes filles tout de blanc vêtues et forment la cour des mariés. Réception cordiale des invités, souhaits, cortège nuptial précédé de musiciens, fleurs, cérémonie, tout se déroule dans la joie la plus grande. On boit... le traditionnel Cognac ; on danse toute la journée sans éprouver la moindre fatigue, on mange — entre deux valses — un morceau de saucisson ou de tarte, qui, à profusion sont installés sur des tables recouvertes de nappes à carreaux ; on chante, on fume, on rit ; l'heure s'avance, la retraite sonne, on pense alors à se mettre à table. Il est deux heures du matin quand, les convives affamés et couverts de sueur, prennent place autour des mariés qui, suivant la coutume, n'ont manqué aucune danse ! En ce grand jour de fête, après le « barscz » et la soupe de poisson c'est le cochon et ses magnifiques côtelettes qu'on servira aux invités. Puis, c'est le défilé des « babkes » au chocolat et aux amandes, des prunes, des fruits, tout cela arrosé de bière, de cognac et de kummel.

A 7 heures du matin environ, les mariés sont alors autorisés à quitter l'ensemble et à inviter leurs amis à se reposer pour être frais et dispos au rendez-vous du « rocroc ».

UNE JEUNE MARIEE POLONAISE ET SA COUR (Ph. Nazé, Dourges).

Patriotes avant tout

Peu à peu, le Polonais qui, journellement, dans son travail coudoie l'ouvrier français, adopte les mœurs françaises.

Jusqu'à ces temps derniers — le fait existe d'ailleurs encore dans de nombreux centres — lorsqu'un Polonais décédait, les proches parents, qui, jamais ne veillent le mort, avaient l'habitude de déposer le corps à même le sol, sur les carreaux froids de la cuisine, de la remise, voire même dans la cave. Cette précaution — dont le but était de retarder la décomposition — commence maintenant à se perdre.

Chaque fois qu'ils peuvent nous prouver leur sympathie par leur participation aux cérémonies organisées chez nous, les Polonais ne manquent pas de le faire. Au 14 juillet, à l'anniversaire de l'Armistice, ils sont là, à nos côtés. Mais la fête qui leur est particulièrement sacrée c'est la fête nationale polonaise du 3 mai qui, les réunit tous, de quelque opinion politique ou de quelque classe qu'ils soient, pour célébrer le culte de la mère Patrie. Dans nos cités minières, ce jour est fêté avec enthousiasme. Des cortèges composés de toutes les Sociétés polonaises existantes dans le pays et des enfants des écoles parcourent les rues au son de pas redoublés entraînants. L'hymne national, fréquemment, est clamé par la foule qui porte fleurs, rubans et drapeaux aux couleurs du pays et dans les districts pas un homme, pas un enfant ne restera au logis. Ce jour-là la cité est complètement vide et pas un citoyen polonais ne voudrait manquer au devoir et à la joie de fêter avec ses compatriotes l'anniversaire de ce grand jour.

R. LUSSIEZ.

UNE TRÈS GRAVE AFFAIRE DE CARAMBOUILLAGE A HOUPLINES

Quarante plaintes, portant sur des centaines de milliers de francs, sont parvenues à la justice

La famille d'un négociant d'Houplines est tout entière compromise dans une grave affaire de carambouillage.

M. Ucciani, chef de la 2e brigade mobile de Lille, a été saisi depuis longtemps de plaintes émanant de commerçants ayant fourni à un négociant de la région des marchandises qui n'ont pas été payées et qui ont été rétrocédées au comptant, en dessous du prix réel.

L'inspecteur Jeanmaire, de la brigade mobile, a situé tous les faits :

M. A. D..., négociant à Houplines, se trouvait dans une mauvaise situation commerciale. Pour se tirer d'affaire, il a imaginé le classique système du carambouillage, mais il l'a mis en pratique dans des proportions telles que la vérité s'est révélée rapidement.

DE GROSSES COMMANDES DE VINS

Il y a six mois, A. D... faisait commander par sa femme d'importantes quantités de vins et spiritueux aux principales maisons de vins de France.

Pour éviter qu'on soupçonne quoi que ce soit, le beau-frère du négociant, M. M. L..., avait pris soin d'adresser aux fournisseurs des lettres où il expliquait que A. D... était nanti d'une licence et qu'il possédait de nombreux dépôts et sous-dépôts, et une clientèle considérable.

Les fournisseurs exécutèrent les commandes ; les ordres se multiplièrent, les marchandises affluèrent, payables à 30, 60 et 90 jours.

UNE AUBAINE POUR CERTAINS DEBITANTS DES ARRONDISSEMENTS DE LILLE ET D'HAZEBROUCK

A. D... les liquida au comptant, à 10 % en dessous du prix d'achat, aidé en cela par son neveu et par le père de celui-ci, qui visitèrent les débitants des arrondissements de Lille et d'Hazebrouck, lesquels, profitant de l'aubaine, passèrent d'importantes commandes.

Les deux « démarcheurs » parlaient de liquidation pour cause de maladie du négociant.

A. D... réalisa ainsi plusieurs centaines de mille francs de chiffre d'affaires et s'empressa de payer ses anciennes dettes pour rétablir l'équilibre commercial de sa firme.

QUARANTE PLAINTES PORTEES AUTANT D'AUTRES ATTENDUES

Quarante plaintes sont parvenues à la justice et on en attend autant.

Le dossier a été transmis à M. Drouton, commissaire divisionnaire, qui remplace M. Ucciani, en congé, et M. Hénaut, juge d'instruction, a commencé à ouvrir une information.

CARAMBOUILLAGE ET ESCROQUERIE

M. A. D... n'est pas encore réellement inculpé car M. Hénaut va s'appliquer à déterminer jusqu'à quel point le délit est caractérisé. Il semble, en tout cas, dans ce milieu qui le connaît bien, que la combinaison imaginée revêtant aussi le caractère d'escroquerie et ce, en raison de la mise en scène que constituait la vente à des commerçants, de marchandises dans une prospérité illusoire, l'impression fausse d'une prospérité illusoire.

LE CARAMBOUILLEUR

M. A. D... est un malade, physiquement et moralement. Il relève de maladie. Il était en traitement dans un hôpital. C'est un neurasthénique aussi.

Sa situation commerciale était vraiment capable d'affoler un homme de ce genre.

Il jouissait, au surplus, à Houplines, de la meilleure réputation qui soit et la crainte de la faillite lui a fait cultiver le paradoxe : boucher un trou pour en ouvrir un plus grand.

UNE SOLUTION

On parle à Houplines et à Armentières, d'une solution qui pourrait intervenir.

M. A. D... a des propriétés, un fonds de commerce.

Il serait question de les vendre pour rembourser. Cela atténuerait le délit, mais ne le supprimerait pas et il sera difficile d'obtenir que tout se termine par une liquidation judiciaire au Tribunal de Commerce et nous ne sommes pas éloignés de croire que le Tribunal Correctionnel constituera l'épilogue de cette aventureuse manière de résoudre le problème de la stabilisation financière et comptable d'une maison de commerce.

F.

BIJOUTERIE CAMBRIOLÉE A STRASBOURG

Des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans une bijouterie de la rue du Vieux-Marché-aux-Vins, à Strasbourg, et ont dérobé pour 125.000 francs de bijoux.

RÉUNION DES MINISTRES EN CONSEIL DE CABINET

Les ministres et les sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier, à 17 heures, en Conseil de Cabinet, au Ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Théodore Steeg.

Le Conseil a examiné les affaires extérieures. Il a procédé ensuite à l'étude des questions économiques. Cette étude sera poursuivie au cours du Conseil de Cabinet qui se tiendra le lundi 29 décembre, à 17 heures, au Ministère des Affaires étrangères. En outre, une réunion spéciale sera tenue pour examiner les projets préparés par les ministres de l'Economie nationale et de l'Agriculture en vue de parer à la crise de l'industrie et de l'agriculture.

ÉTAT DE SANTÉ DE M. POINCARÉ EST SATISFAISANT

Comme chaque jour, le Dr Boidin s'est rendu hier matin rue Marbeau, au domicile de M. Poincaré. La visite du praticien a été très courte. En effet, la santé de l'ancien Chef de l'Etat est maintenant aussi satisfaisante que possible, si bien que la consultation que devaient tenir hier, au chevet de leur malade le Professeur Gulliein et le Docteur Boidin a été remise à ce jour.

A l'issue de cette consultation, un bulletin de santé, le dernier sera communiqué. Le Dr Boidin, quittant la rue Marbeau n'a pas caché son optimisme quant à l'évolution des deux crises qui ont atteint l'ancien Président de la République. L'entourage de M. Poincaré a déclaré « Un long repos, des soins attentifs sont sans doute encore nécessaires, mais ils ne tarderont pas à acheminer le Président vers la convalescence ».

L'EXPLOSION DE L' « ARTIGLIO »

Un cinquième cadavre sur les douze marins englouti de l' « Artiglio » vient d'être rejeté par la mer. Il s'agit du corps du chauffeur Henrico Tedoldi, âgé de 28 ans, qui a été découvert sur la côte Quiberonnaise et qui a été identifié par le commandant en second du navire, M. Amédée Raffaeli. Cinq cercueils se trouvent maintenant dans la chapelle mortuaire de l'Hôpital de Belle-Ile.

UN GÉANT DES RAILS

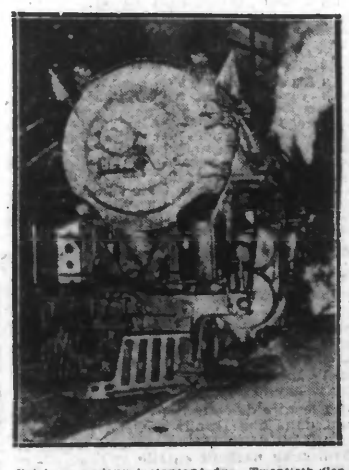

Voici un curieux instantané du « Twentieth Century Limited », le train le plus rapide de la « New-York Central Line » reliant deux des plus grandes villes des Etats-Unis, New-York et Chicago. Cette photo fut prise récemment, à l'arrivée du train dans la « Cité du Vent » (Chicago), terme de son voyage. (W.W.Ph.)

UN CHAUFFEUR DE TAXI ASSAILLI DANS LA BANLIEUE D'ANVERS

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Au cours de la nuit, un chauffeur qui stationnait rue du Pélican, à Anvers, était pris par deux hommes de les conduire à Wartoon dans la banlieue. Arrivés à destination, ces clients se ruèrent sur le malheureux chauffeur, le rouèrent de coups, lui ligotèrent les pieds et les mains et l'abandonnant sur la route ils prirent la fuite avec le taxi. Le malheureux chauffeur a été découvert peu après par un automobiliste qui le ramena à Anvers.

LES SCANDALES POLITICO - FINANCIERS

MM. RAOUL PÉRET ET RENÉ BESNARD ont été confrontés hier matin

M. Gaston Vidal fut ensuite entendu par la commission d'enquête

La séance de la Commission parlementaire d'enquête, réunie hier matin, a été consacrée à la confrontation de M. Raoul Péret et de M. René Besnard. Un certain désaccord s'est manifesté tout d'abord entre les dépositions des deux témoins. Ainsi, M. René Besnard n'avait pas gardé le souvenir des circonstances de sa visite au ministère des Finances lors d'un passage à Paris. Par contre, M. Raoul Péret s'est montré très affirmatif à ce sujet : il affirma que M. Gaston Vidal assistait à l'entrevue, ce que M. René Besnard, finalement, n'a pas nié. M. Raoul Péret a répété que l'ambassadeur à Rome avait invoqué pour appuyer la demande d'introduction de la « S.N.I.A. Viscosa » sur le marché français des considérations d'ordre diplomatique, mais sur ce point M. René Besnard n'a pas varié dans ses dénégations antérieures, précisant qu'il n'avait parlé de cette affaire que d'une façon quelconque et sans y attacher une importance particulière.

CE QUE DIT M. GASTON VIDAL

Après MM. Péret et Besnard, la Commission d'enquête parlementaire a entendu M. Gaston Vidal, en présence de M. Raoul Péret et de M. René Besnard. M. Gaston Vidal a déclaré qu'il ne se souvenait pas d'avoir assisté à l'entrevue de M. René Besnard avec M. Raoul Péret. Il croit cependant possible que M. René Besnard ait annoncé sa visite qui a suivi de très près celle de l'ancien ambassadeur à Rome. M. Raoul Péret n'a pas insisté sur cette nouvelle version. M. Gaston Vidal a indiqué, par ailleurs, qu'il avait fait valoir auprès de M. Raoul Péret les arguments qui lui paraissaient les plus forts en faveur de l'introduction de la « S.N.I.A. Viscosa ». Il s'agissait, en effet, de favoriser la politique de rapprochement Franco-Italien qui était celle de l'ancien ambassadeur à Rome. Celui-ci a reconnu qu'il était en ce sens qu'il avait envisagé l'affaire mais qu'il y avait vu une question d'ordre politique et non diplomatique, aucune démarche n'ayant été faite par le Gouvernement italien.

UNE LETTRE DE M. BRIAND

M. Gaston Vidal et M. Raoul Péret ont protesté énergiquement contre la version tendant à faire croire que deux membres du Cabinet du ministre des Finances avaient pu recevoir des sommes quelconques de la banque Oustric. M. Gaston Vidal a précisé qu'il avait bien reçu les 30.000 fr. indiqués sur un bon de caisse, mais qu'il ne les avait distribués à personne, en dépit des initiales qui ont été relevées.

La Commission a enfin pris connaissance d'une lettre de M. Aristide Briand, ministre des Affaires Etrangères, indiquant que dans la journée du 22 juin 1926 de nombreux coups de téléphone ont été reçus au ministère des Affaires Etrangères, provenant du ministère des Finances, en vue de hâter l'envoi de l'avis favorable pour l'introduction.

AUDITION DE DEUX EMPLOYES DE LA BANQUE OUSTRIC

D'autre part, M. Magné, secrétaire général de la banque Oustric, et M. Martin, chef du contentieux de cette banque, ont donné deux heures durant, des explications sur le fonctionnement des services de la banque Oustric, sur les attributions des avocats des diverses sociétés contrôlées par cette dernière et sur les consultations juridiques données par les avocats. Ces dépositions n'ont apporté aucun élément nouveau à l'enquête. Au cours de la réunion, le président a rendu compte de ses visites de la veille au président du Conseil et au ministre des Finances, à l'effet d'obtenir pour la Commission la communication complète et rapide des documents demandés par elle. D'autre part, M. René Besnard a remis à la Commission une note relatant les dates des consultations juridiques données par lui aux différentes sociétés filiales de la banque Oustric, dont il était l'avocat-conseil.

LA TRAVERSÉE DE LA SEINE POUR LA « COUPE DE NOEL »

(W. W. Ph.).

La Coupe de Noël, est devenue plus qu'une épreuve sportive. C'est maintenant une tradition, un événement de la vie parisienne qui ne saurait être séparé du programme des fêtes de Noël.

Une foule nombreuse se pressait sur les quais et sur le pont Alexandre III pour voir les 20 coureurs nageurs affronter le contact glacé de la Seine. On voit ici saluant à l'italienne, le gagnant Gambi, vainqueur de la traversée en 8 minutes 3/5 ayant à sa gauche, tenant la coupe, le sous-secrétaire à l'Education Physique, M. Tricard-Gravereau.

DEUX TRAFIQUANTS D'OPIUM ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

La police a mis en état d'arrestation deux Chinois, Yong Zine et Yank Wahn, qui avaient chez eux une quantité importante d'opium, dont ils faisaient le trafic pour les travailleurs chinois employés sur les territoires de la Seyne et de Saint-Mandrier et pour les militaires de l'infanterie coloniale natifs d'Indochine. Ils ont prétendu que cet opium était destiné à des hommes malades ; une perquisition à leur domicile fit cependant découvrir des appareils de fumerie d'opium. Ils ont été dirigés sur Toulon et mis à la disposition du Parquet.

Une partie de la drogue en leur possession leur parvint ces jours-ci d'un paquebot arrivé à Marseille et elle dut être embarquée clandestinement à Saïgon.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE

EXTRAIT

D'un jugement rendu par le Troisième Chambre du Tribunal de première instance de Lille, jugeant correctionnellement le 1er décembre 1930, il appert que :

Dumon Virginie Pauline, 55 ans, née à Le Quesnoy le 29 octobre 1875, marchande de beurre, demeurant à Lens.

L'inculpée d'avoir à Lille le 7 octobre 1930, trompé ou tenté de tromper l'acquéreur, en mettant en vente sous la dénomination de beurre un produit qui n'était que de la margarine.

A été condamnée à deux mois de prison, à une amende de mille francs et aux dépens ainsi qu'à cinq cents francs de dommages intérêts envers le Syndicat des Marchands de beurre du Nord de la France partie civile.

Le Tribunal a en outre ordonné que le jugement serait par extrait en première page, insérés aux frais de la condamnée dans les journaux « l'Echo du Nord », « La Dépêche », « le Progrès du Nord », « le Réveil du Nord » et « la Croix du Nord » et affiché au nombre de deux exemplaires dont un à la porte du domicile de la condamnée et l'autre à la porte de la mairie de Lens avec défense pendant un délai de sept jours d'enlever lesdites affiches.

Le tout par application des articles 1, 10 de la loi du 16 avril 1897 15, de la loi du 1er août 1905.

N'y ayant appel.

Vu en l'expédition :
Pour le Procureur de la République,
L. ESPINASSE.

Pour ... conforme :
Le Greffier,
M. MARNAGE.